

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DEVE 65 Promotion de la collection des Bonsaï du Jardin Botanique de Paris - CONVENTION entre la Ville de Paris et STUDIOZEDOU

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention avec l'association Studiozedou en vue de la promotion de la collection des Bonsaï du Jardin Botanique de Paris exposée au Parc Floral de Paris (12^e) ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention avec l'association Studiozedou en vue de la promotion de la collection des Bonsaï du Jardin Botanique de Paris exposée au Parc Floral de Paris (12^e), jointe à la présente délibération, est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO